



AVIS PUBLIC

Règlements 220-2024, 473-2024, 474-2024 et 586-2023 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 220-2024 fixant les tarifs en matière d'urbanisme pour l'exercice financier 2024**
- **Règlement 473-2024 fixant les taux et les tarifs de la taxation pour l'exercice financier 2024**
- **Règlement 474-2024 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2024**
- **Règlement 586-2023 relatif aux dépenses des membres du conseil**

Les règlements 220-2024, 473-2024 et 474-2024 entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 décembre 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA